

à chacun; il constitue une attaque contre la civilisation toute entière. La violence engendre la violence, le meurtre répond au meurtre et l'ordre dégénère en désordre.

Par conséquent, Monsieur le Secrétaire général, la délégation canadienne approuve l'initiative que vous avez prise d'inscrire la question du terrorisme à l'ordre du jour. Quelques délégations éprouvent certaines craintes face au débat qui va se dérouler au sein de l'Assemblée. Certaines craignent qu'il ne soit trop diffus pour être de quelque utilité, d'autres, qu'il ne soit trop restreint pour apporter des éléments constructifs. Point n'est besoin qu'il en soit ainsi. La délégation canadienne considère ce débat comme un moyen d'attirer l'attention à l'échelle internationale sur toute la gamme des actes de terrorisme et d'encourager l'intervention d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Croix-Rouge internationale ainsi que celle des gouvernements dans l'exercice de leur compétence respective et dans l'exécution d'accords bilatéraux. Les moyens de traiter le problème seront aussi variés que les formes que peut prendre le terrorisme. Certains instruments de droit international existent déjà à cette fin; il nous faudra les renforcer en amenant le plus grand nombre d'Etats possible à les ratifier. Nous aurons peut-être besoin d'un nouveau mécanisme et de nouveaux instruments de droit international; il nous faut donc les créer sans tarder. Comment le monde, qui a déclaré que l'esclavage, la piraterie et le trafic des drogues dépassent les bornes de la vie civilisée, ne parviendrait-il pas à faire échec au terrorisme? Le Gouvernement du Canada a déjà modifié sa législation, il a été partie à des négociations bilatérales visant à limiter le terrorisme constitué par la piraterie aérienne, il a ratifié les conventions internationales pertinentes et il désire maintenant participer activement au renforcement du droit international de façon à faire échec au terrorisme.

C'est une tâche titanesque. Les Nations Unies ont cependant relevé des défis tout aussi difficiles dans le passé. Puisque nous ne pouvons escompter la disparition des loyautés nationales, nous devons tâcher de les atténuer en favorisant chez les particuliers et les gouvernements un sens plus aigu de leurs responsabilités à l'endroit de la communauté internationale dans son ensemble. Je suis d'avis que la conscience de cette responsabilité progresse selon un cheminement étranger aux générations précédentes.